

**LA SURVEILLANCE DES  
INSTITUTEURS DANS LES  
ALPES-MARITIMES 1919-1939**

**Youssef ABDEREMANE**

La Grande Guerre, l'arrivée au pouvoir des bolcheviks en Russie, le congrès de Tours restent des événements majeurs qui ont changé le paysage politique en France. Les Alpes-Maritimes, ont subi l'influence du communisme, conséquence de la scission du parti socialiste lors du congrès de Tours en 1920. La majorité des adhérents de la SFIO des Alpes-Maritimes adopte l'idéologie léniniste et rejoint l'Internationale communiste. Ainsi se trouvent séparés les socialistes, minoritaires, et les communistes. Comme l'analyse à juste titre Jean-Rémy Bézias :

« *Le groupement politique à l'issue du congrès du parti socialiste unifié à Tours en décembre 1920 prenant le nom de la fédération communiste des Alpes-Maritimes, est l'héritier de la fédération socialiste constituée en 1906 dans le département, premier véritable groupe structuré et rattaché à un organisme central à se réclamer du socialisme dans les Alpes-Maritimes* »<sup>1</sup>.

Parmi les militants communistes les plus influents dans la région figurent des instituteurs qui sont surveillés par les pouvoirs publics des Alpes-Maritimes dans l'Entre-Deux-Guerres. Pour parvenir à mener à bien cette analyse, des sources conservées aux Archives départementales et communales sont une base de données de grande importance fournissant des informations précieuses pour cette recherche. Le dossier du cabinet du préfet, intitulé « *instructions, enquêtes sur le personnel enseignant et les activités politiques. La presse syndicale des enseignants laïcs de 1919 à 1939* » constitue un outil important de renseignements sur la politique des instituteurs, surtout sur le syndicalisme enseignant. Il faut également consulter les ouvrages spécialisés sur l'histoire de l'Éducation.

En premier lieu nous évoquerons le portrait des instituteurs. Nous analyserons l'engagement politique des maîtres et maîtresses d'écoles après la Grande Guerre à l'échelle nationale. Nous verrons quelles étaient leurs activités politiques et leurs revendications. Pourquoi une telle radicalisation de ces instituteurs et institutrices, qui risquaient de mettre en péril leur fonction ? Enfin nous devons nous intéresser à la surveillance : quelle forme était utilisée pour surveiller les instituteurs ? Quelles en étaient les conséquences ?

## **I- Portrait des instituteurs**

Nous avons pu identifier, au sein de notre population d'enseignants, un groupe de 25 instituteurs appréhendés ou révoqués par les autorités préfectorales ou par l'inspecteur d'académie. Nous tenterons trois portraits successifs. D'abord celui du profil des instituteurs syndiqués, puis celui des instituteurs communistes qui ont constitué la majorité du groupe et enfin nous étudierons le profil des instituteurs non communistes qui ont exercé des responsabilités dans la vie syndicale.

### **1-Le profil des instituteurs syndiqués**

Ce sont donc 25 instituteurs et institutrices qui ont été, à un moment ou à un autre, signalés à l'administration préfectorale et académique en raison de leur engagement syndical.

D'abord 70 % de notre groupe d'instituteurs sont des hommes. Au sein de la population d'instituteurs syndiqués, nous trouvons seulement trois femmes. La première est une institutrice militante communiste très engagée<sup>2</sup>, les deux autres, sans s'engager en

---

<sup>1</sup> Jean-Rémy Bézias, *Le Communisme dans les Alpes-Maritimes 1919-1939*, Nice, Serre, 1998, p. 11.

<sup>2</sup> Madeleine Faraut (1899-1993), née à L'Escarène, adhère au Parti communiste français en 1921. Institutrice dans les Alpes-Maritimes, elle est responsable du Syndicat de l'enseignement laïque (CGTU) et secrétaire de l'UL de Nice de 1930 et 1932. De 1928 à 1930, elle est secrétaire aux relations internationales des groupes féministes laïques. Elle milite au Syndicat national des instituteurs et participe dans sa classe au renouveau de la pédagogie développée par Célestin Freinet. Secrétaire départementale de l'Union des Femmes françaises de

politique, ont suivi tout simplement leurs maris militants communistes syndiqués. À titre d'illustration, une institutrice exerçant sa fonction à Mouans-Sartoux a été déplacée parce que son mari était communiste<sup>3</sup>. En 1930, l'âge moyen de notre groupe d'instituteurs est de 32 ans. En 1939, l'âge moyen de ces instituteurs est passé à 41 ans. Dans ce groupe, trois seulement sont normaliens, et peu de ces responsables syndicaux finissent leur carrière comme directeur d'école. « *Le militantisme n'a pas été ici le puissant ascenseur social qu'on imagine si volontiers aujourd'hui* »<sup>4</sup>. La répression qui s'abat sur ces militants de la première heure ralentit les carrières car les instituteurs syndiqués suscitent la méfiance du ministère de l'Intérieur, de l'administration préfectorale et de l'Inspection académique. Leur présence dans les Alpes-Maritimes ne présente pas une implantation importante. Ces militants ne se distinguent ni par leur origine socioprofessionnelle, ni par le profil de carrière, et pas beaucoup plus par le statut de normalien. Ces instituteurs sont majoritairement affectés dans des villages. Même si on peut en déduire que le nombre important d'instituteurs syndiqués exerçant leur fonction à la campagne s'explique par la volonté de l'administration qui ne souhaite pas favoriser la présence de ces éléments politisés dans les villes. À 70 %, ils sont nés dans les villages, 80 % sont natifs des Alpes-Maritimes. Les 20 % restants sont nés dans le Var ou dans les Basses-Alpes (actuelles Alpes-de-Haute-Provence). Notre petit échantillon d'instituteurs est constitué majoritairement d'enseignants communistes. Dans le groupe de 25 instituteurs syndiqués nous trouvons quatre enseignants socialistes, et quatre instituteurs qui n'ont pas d'opinion politique commune : ils sont uniquement syndiqués. 17 instituteurs syndiqués et militants communistes. Ce sont ceux qui exercent aussi des responsabilités syndicales importantes. Ils mènent la lutte quotidienne en s'organisant en petites cellules communistes dans les villes et dans les villages. Ces enseignants communistes se trouvent toujours en tête lors des mouvements de contestations dans les rassemblements ou dans les différentes manifestations syndicales. Ce sont bien ces instituteurs communistes qui subissent la répression des autorités préfectorales ou académiques. Il est donc important de savoir quels étaient ces instituteurs communistes syndiqués et quels étaient leurs desseins.

## 2-Les instituteurs communistes

Au sortir de la Première Guerre mondiale, les syndicalistes révolutionnaires de la Fédération guettent les échos d'une révolution mondiale qu'ils croient imminente. Dans ce contexte naît l'idée d'une organisation qui rassemblerait les groupes enseignants partageant la foi internationaliste. L'Entre-Deux-Guerres est la période qui constitue l'étape essentielle pour le syndicalisme enseignant français. Parmi les événements marquant ces années tumultueuses figure l'affirmation progressive d'une identité communiste dans le milieu enseignant. Dans les Alpes-Maritimes, une mutation difficile transforme des militants syndicalistes-révolutionnaires en militants communistes avec l'émergence d'un groupe d'instituteurs, autour du charismatique Virgile Barel. Dans le dossier relatif aux enquêtes sur les personnels enseignants et leurs activités politiques dans les Alpes-Maritimes se distinguent

---

1936 à 1945, en février elle est sanctionnée et déplacée à Saint-Jean-la-Rivière, alors qu'elle est institutrice à Nice et mène le combat pour la victoire du Front populaire.

<sup>3</sup> Lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du 16 mars 1936. Cette lettre signale que cette institutrice ne devrait pas subir un déplacement par la seule raison que son mari adhère aux idées de l'Internationale communiste. L'inspecteur d'académie signale ses mérites : « ... pondérée et très consciencieuse dont personne ne se plaint. Au dernier examen du certificat d'étude, elle a eu sur 6 candidates présentées, cinq admises dont deux avec mention très bien et une avec mention bien. Il n'est pas possible de la rendre responsable de l'attitude de son mari », *Instruction enquêtes sur les personnels enseignants et ses activités politiques*, ADAM (Archives départementales des Alpes-Maritimes).

<sup>4</sup> Jacques et Mona Ouzouf, *La République des instituteurs*, le Seuil, 1992, p. 250.

cinq instituteurs dont l'engagement en tant que syndicalistes et militants communistes a inquiété l'administration préfectorale, ce qui entraîne leur surveillance.

Pendant près de 60 ans, l'histoire du communisme niçois se confond assez largement avec celle de **Virgile BAREL**. Ce dernier est né à Drap, un village de la vallée du Paillon, dans une famille de modestes artisans. Enfant doué issu du peuple, il est poussé vers la carrière d'instituteur fortement valorisée avant 1914 par le modèle républicain. Il entre à l'école normale de Nice en 1906. Il commence à enseigner trois ans plus tard à Breil. Par sa culture, sa mentalité, ses méthodes de travail, Barel reste toute sa vie instituteur. C'est un pédagogue davantage soucieux d'application pratique, de vulgarisation que de grands débats idéologiques ou théoriques. La pédagogie que Barel applique au sein de ses classes a été souvent critiquée par l'Inspection académique : « *Barel dispose de caractères d'imprimerie avec lesquels il se plaît à faire composer par ses élèves des articles communistes destinés à La Provence* »<sup>5</sup>. C'est une lutte incessante que Virgile Barel mène pour professer une pédagogie nouvelle auprès de ses élèves. Voici quelques notes qu'il a écrites en 1921 sur sa vision de l'école : « *Faisons notre classe attrayante. Dégageons-nous des méthodes de discipline militaire. L'enfant doit courir, sauter, toucher, voir, parler. Il n'est point fait pour être immobilisé entre quatre murs trois heures durant. Il doit sortir du bâtiment scolaire. Réalisons les classes-promenades, les classes en plein air, les tournées d'ateliers, les visites de musées, le train d'expérience* »<sup>6</sup>. Ces méthodes appliquées par Barel sont proches de celle de la pédagogie Freinet. Par ses origines sociales, par son métier, le jeune maître d'école reste très proche de la condition populaire. Il appartient à la petite avant-garde qui s'éveille à la conscience de classe à travers le syndicalisme. La Grande Guerre constitue un jalon essentiel. Elle va transformer l'homme, le soldat, l'officier valeureux (il est blessé à trois reprises et décoré de la Légion d'honneur) en militant pacifiste, en révolté et finalement en révolutionnaire. Au sortir de l'épreuve des tranchées, le jeune instituteur bouillonne d'impatience et d'ardeur dans l'attente quasi messianique du grand bouleversement que partout en Europe la « *vague rouge* » et l'agitation des peuples semblent annoncer. En 1919, il donne son adhésion à la SFIO où il se range spontanément derrière la tendance maximaliste, celle qui voit dans la Révolution russe l'aube et la promesse d'un monde nouveau. Nommé à Menton, il se lance à corps perdu dans l'action. Favorable à la rupture avec le vieux socialisme d'« *Union sacrée* » et de « *collaboration de classe* », Barel s'affirme rapidement comme le champion de la bolchevisation et de la Troisième Internationale, comme le missionnaire principal de la petite « *secte* » bolchevique qui s'est fixée pour tâche de préparer la Révolution communiste sur la Côte d'Azur. Instituteur, il milite dans les rangs de la minorité CGTU (Confédération générale du travail unitaire) et écrit dans le bulletin syndical *Notre Arme*. Ancien de 14-18, il fonde une section de l'ARAC (association républicaine des anciens combattants). Un premier voyage en URSS en 1928 le conforte dans ses convictions. Reconnu pour sa valeur militante, il est assez rapidement candidat à l'entrée dans le corps des permanents du Parti. Il obtient pour raisons médicales sa retraite anticipée d'instituteur en 1934. Ayant passé avec succès l'épreuve de contrôle biographique (la fameuse « *bio* ») exigée par Moscou, il est consacré homme de confiance de Maurice Thorez et de son équipe pour la Région Sud-Est. Devenu cadre de l'organisation, il est chargé d'appliquer au milieu des années Trente, la nouvelle ligne antifasciste. Un revirement stratégique spectaculaire, qui, à la faveur de la crise, permet à la « *secte bolchevique* » des Alpes-Maritimes de se transformer en grand parti stalinien. Un parti désormais en phase avec les aspirations des masses comme l'atteste la réussite de l'hebdomadaire communiste *Le Cri des travailleurs* qui publie son premier numéro en janvier 1935. Fort de la dynamique unitaire à Gauche, dont la SFIC

<sup>5</sup> Rapport du commissariat de Menton sur Barel du 29 septembre, 1927, ADAM.

<sup>6</sup> Virgile Barel, *Cinquante années de lutte*, édition sociales, Paris, 1966, p. 56.

(Section française de l'Internationale communiste) est l'élément moteur, Barel s'impose comme le chef du Rassemblement Populaire. À l'occasion de deux campagnes électorales remarquablement orchestrées et fortement politisées, l'élection cantonale de 1934 et les municipales de 1935 à Nice, au cours desquelles il connaît un beau succès, une vraie implantation communiste s'opère dans les quartiers populaires de Saint-Roch et de Riquier. C'est naturellement dans cette « *Nice du Peuple* » (la troisième circonscription des Alpes-Maritimes) que Barel est élu député du Front populaire l'année suivante, en mai 1936. À cette date, il est l'homme qui porte les espoirs d'un « *monde meilleur* » et le rêve d'une Côte d'Azur révolutionnaire, égalitaire, « *rouge* » et internationaliste que le Parti communiste dans son langage idéologique appelle « *La Crimée française* ». « *Virgile Barel c'est un internationaliste convaincu, il s'était toujours placé résolument aux côtés de l'URSS, du camp socialiste et des peuples opprimés du Tiers-Monde en lutte pour leur libération. Il avait donc été de toutes les campagnes anticolonialistes contre les sales guerres du Rif à l'Algérie en passant par l'Indonésie.* »<sup>7</sup> De 1936 à 1939, il attache surtout son nom à la création et au développement du tourisme populaire.

**Laurent SPINELLI** est né le 2 avril 1823 à Carros dans les Alpes-Maritimes. C'est un militant socialiste avant le congrès de Tours. Instituteur à Menton, il est candidat du Parti communiste aux élections législatives dans la première inscription de Grasse en 1928 et 1932. Il est très connu pour ses engagements politiques au Parti communiste. Trésorier du Rayon des Alpes-Maritimes en 1929-1930, il est nommé à Cannes en 1930 puis à Nice en 1935. Il est secrétaire départemental du Front populaire à partir d'octobre 1936 et membre du bureau régional du Parti communiste en 1937.

**Madeleine Faraut** est née le 1<sup>er</sup> janvier 1885 à L'Escarène dans les Alpes-Maritimes. Institutrice et membre de la Commission exécutive de l'Union locale unitaire de Nice en 1930, elle est très connue pour ses engagements politiques au Parti communiste. Une lettre de la police au préfet au sujet d'une réunion des chômeurs de l'hôtellerie de Nice du 15 janvier 1931, présidée par Madeleine Faraut, la décrit comme une « *agitatrice* ». En septembre 1932, pour avoir participé à une manifestation de chômeurs à Nice, elle est déplacée d'office et nommée à Saint-Jean-la-Rivière, malgré les protestations des groupements communistes. Elle est réintégrée à Nice en 1936. En 1936, elle est secrétaire de l'Union départementale des femmes contre la misère et la guerre.

**Baptistin GIAUFFRET** (1896-1983) est sanctionné par l'administration en 1922 avec Barel et Spinelli pour ses activités syndicales. En 1934, syndicaliste révolutionnaire, il fait partie de l'aile gauche de la Confédération générale du travail et écrit dans *La Révolution prolétarienne*. Il est secrétaire départemental du SNI (syndicat national des instituteurs) en 1935-1937. Pacifiste, il polémique violemment avec Barel en 1938, lors des accords de Munich. Il est secrétaire départemental de la fédération générale des fonctionnaires CGT en 1939-1940.

**Célestin FREINET** naît le 15 octobre 1896 à Gars, village des Alpes-Maritimes au nord de Grasse. À 16 ans, il entre à l'école normale d'instituteurs de Nice. La déclaration de guerre de 1914 l'empêche d'accomplir sa troisième année d'études. À 18 ans, on lui confie sa première classe en remplacement d'un instituteur mobilisé. Six mois plus tard, il est mobilisé. Blessé grièvement au poumon en octobre 1917, il est considéré comme mutilé à 70 % après deux ans de convalescence. Nommé au Bar-sur-Loup en janvier 1920, il travaille sur une pédagogie nouvelle et pour cela participe à divers congrès internationaux. Il écrit dans *L'École émancipée*, revue de la Fédération de l'enseignement unitaire (Confédération générale du travail unitaire). Il collabore à la revue *Clarté* dirigée par Henri Barbusse. En

---

<sup>7</sup> Dominique Olivesi, *Virgil Barel 1889-1970 le maître d'école du communisme niçois, la Crimée française ou l'utopie soviétique sur la Côte d'Azur*, Thèse de doctorat, facultés des lettres, Nice, 1994.

1924, il introduit dans sa classe une presse à imprimer et crée *L'Imprimerie à l'école*. Il se marie le 6 mars 1926 avec Élise Lagier-Bruno, qui sera sa principale collaboratrice. Henri Barbusse et Romain Rolland l'encouragent dans ses travaux. Il publie en 1927 la première revue d'enfants, *La Gerbe*. Rapidement, des échanges se nouent avec d'autres écoles. Ainsi naît *La Correspondance scolaire*. En 1927, des instituteurs passionnés de cinéma créent une « cinémathèque coopérative » de l'imprimerie à l'école. La coopérative de l'enseignement laïc (CEL) voit le jour. À la rentrée de 1928, il quitte Le Bar-sur-Loup pour Saint-Paul. La CEL publie en 1929 des fiches autocorrectives pour le travail individuel et commence la publication de la *Bibliothèque de travail*, première encyclopédie à l'usage des enfants (1932). Cette même année, la revue *L'Imprimerie à l'école* devient *L'Éducateur prolétarien*. À Saint-Paul, le maire refuse d'entretenir l'école publique. Ainsi commence une campagne de presse qui s'acharne sur l'instituteur. Freinet est « déplacé d'office dans l'intérêt de l'école laïque ». Refusant cette sanction, Célestin Freinet prend une retraite anticipée et quitte Saint-Paul pour Vence, où il bâtit l'école Freinet sur la colline du Pioulis. L'ouverture officielle a lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1935. La pédagogie Freinet s'affirme : lancement des *Brochures d'éducation nouvelle* (BENP) en 1937. En 1939, à la déclaration de guerre, *L'Éducateur prolétarien* devient *L'Éducateur*, titre moins provocateur.

Ce groupe d'instituteurs constitue le noyau des enseignants révolutionnaires du département. Dans les villes, villages et hameaux les instituteurs communistes se constituent en cellule et font de la propagande pour attirer des adhérents sur le lieu auquel ils sont affectés. C'est pour cette raison qu'ils sont constamment mis sous la surveillance par le ministère de l'Intérieur et par l'Inspection académique. Leur rassemblement syndical et leur mouvement politique ont été souvent interdits ou sanctionnés<sup>8</sup>.

Les instituteurs révolutionnaires communistes critiquent l'école qui selon eux ne sert qu'à perpétuer la domination de la bourgeoisie, l'école de classe en somme. Les instituteurs mènent le combat contre les formes classiques d'enseignement considérées comme passives et académiques. Le meilleur exemple est celui de Freinet qui introduit des innovations dans ses classes. Il développe des méthodes actives en utilisant l'imprimerie et la correspondance scolaire. Ses théories éducatives sont globales et conduisent à une conception de totale libération de l'individu par l'école. Ses méthodes séduisent les enseignants communistes et provoquent des débats passionnés entre instituteurs progressistes. L'histoire communiste française, en particulier dans les Alpes-Maritimes, témoigne du fait que les enseignants communistes, mais aussi le parti ont conduit une action constante pour la transformation de l'école. Les enseignants communistes ont également mené une lutte pour le droit syndical et la liberté d'expression politique. Par les réformes des structures du système éducatif, par les méthodes pédagogiques actives qu'ils ont contribué à approfondir, ils sont engagés en politique pour se faire entendre. Leur participation à l'action politique est illustrée par leur engagement total dans la constitution du Front unique contre les ligues d'extrême droite en 1934 et par leur investissement dans la victoire électorale du Front populaire : « *L'assemblée générale du syndicat national des instituteurs salue avec joie la victoire électorale du Front populaire fruit de la coordination de toutes les politiques et syndicales, en vue de barrer la route au fascisme et à la guerre.* »<sup>9</sup> Aussi Barel est-il élu pour la première fois député des

<sup>8</sup> Le fait que les instituteurs constituent un syndicat pour défendre leur opinion n'est pas au début de la Grande Guerre un fait légitime aux yeux de l'administration française. C'est par cette raison que dans son audience du 22 avril 1921, le tribunal correctionnel a condamné à 16 francs d'amende chacun des instituteurs, Virgile Barel, François Vidal, Paul et Spinelli membres du bureau du syndicat de l'enseignement primaire des Alpes-Maritimes. L'audience a prononcé « la dissolution de ce groupement illégalement constitué ». Voir la revue *L'Émancipation de l'instituteur, organe mensuel de la fédération nationale des instituteurs et institutrices*, mai 1921, ADAM.

<sup>9</sup> *Bulletin mensuel des syndicats unifiés de l'enseignement des Alpes-Maritimes*, ADAM, janvier 1936, PERA 1016.

Alpes-Maritimes en 1936. Et ceci donne une lumière d'espoir aux instituteurs syndicalistes et communistes quant à leur aspiration au changement pédagogique. « *Le front populaire a triomphé. Le peuple attend des réalisations. C'est un devoir et un bonheur pour les instituteurs d'être la tête du mouvement Front populaire pour l'enfance. Les militants sont à leur poste, les syndiqués doivent les aider. Ils le font* »<sup>10</sup>. C'est au lendemain de la victoire du Front populaire qu'à l'initiative de Virgile Barel un Comité de Front populaire pour l'enfance est né. Le but est de défendre les intérêts matériels et moraux de l'enfant. Ce comité revendique la gratuité des fournitures scolaires et des études surveillées. Il veut la création de crèches et d'écoles maternelles. L'amélioration du sort des enfants et l'assistance publique sont une préoccupation pour le comité ; il demande notamment l'organisation d'une inspection médicale digne de ce nom. Dans le *Bulletin mensuel des syndicats unifiés de l'enseignement*, dans un article intitulé « Santé de l'enfant à l'école » figure une citation de Maurice Thorez : « *L'enfant est la richesse la plus précieuse de la Nation ; nous devons en avoir soin comme la prunelle de nos yeux* ».

Il est important de souligner que jusqu'à la Grande Guerre les instituteurs engagés activement dans les organisations politiques sont minoritaires. La principale raison tient à l'attitude des gouvernements qui leur demandent d'être forcément républicains mais leur défend de faire de la politique. Les instituteurs nommés par le préfet, sont étroitement surveillés et ceux qui tentent de s'engager politiquement sont sévèrement victimes des sanctions : des blâmes matériels, des peines de censure, des perquisitions, ou des mutations. La marge de manœuvre du corps enseignant primaire est étroite. La peur de sanction de l'administration explique la prudence de ces instituteurs vis-à-vis de leur engagement politique et leurs activités militantes. Il est logique de s'interroger sur la place des instituteurs en général dans la vie politique.

## II- L'engagement politique des instituteurs

Après la Première Guerre mondiale, les instituteurs n'espèrent plus que l'école puisse, à elle seule, changer la société. La révolution des bolcheviks et la montée du communisme en France, la grande crise de 1929 et l'installation de dictatures communistes et surtout du nazisme en Allemagne, les manifestations spectaculaires de l'extrême droite en France incitent les instituteurs à s'engager pour la défense des valeurs humanitaires menacées. Ils se radicalisent et font face aux gouvernements, surtout les gouvernements conservateurs. Pourtant les instituteurs se méfient de la politique, ils ne veulent absolument pas aliéner « *leur liberté de conscience* »<sup>11</sup>. Autrement dit, pour que l'instituteur garde son indépendance de jugement et accomplisse son devoir envers l'élève qui lui est confié, il refuse de s'inféoder à une quelconque chapelle. Cependant, c'est avec cœur que l'instituteur défend une République héritière des Lumières. Il la voit laïque et libérale, réformiste attachée à la justice et à la défense de la liberté individuelle, favorisant les promotions sociales et soucieuses de l'indépendance nationale. Pour cette raison, l'instituteur se focalise dessus et naturellement c'est Jules Ferry et les opportunistes qui incarnent cette République. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est avec les radicaux que l'instituteur sympathise, mais quand la politique radicale exige que l'enseignant primaire lui serve d'agent électoral, les maîtres qui ne se plient pas aux exigences de candidats radicaux sont victimes de déplacements. L'instituteur s'incarne dans une gauche socialiste jaurésienne dont l'instituteur cultive le caractère révolutionnaire. Il est à noter que les instituteurs se regroupent dans les amicales. C'est dans ce regroupement qu'ils font œuvre

---

<sup>10</sup> *Bulletin mensuel des syndicats unifiés de l'enseignement des Alpes-Maritimes*, ADAM, juin 1936, PERA 1016.

<sup>11</sup> Béatrice Compagnon, Anne Thévenin, *Histoire des instituteurs et des professeurs de 1880 à nos jours*, Perrin, 2002, p. 55.

de solidarité en fondant diverses sociétés mutuelles et d'entraide. « *Les amicales avaient le souci de la veuve et de l'orphelin et du reste certains de nos instituteurs, devenus orphelins lorsqu'ils étaient stagiaires, avec à leur charge de jeunes frères et sœurs, se souviennent, reconnaissants, d'avoir bénéficié des secours de l'amicale* »<sup>12</sup>.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les amicales réunissent les trois quarts des instituteurs et des institutrices regroupés en fédérations, elles soudent le corps des maîtres primaires en s'attachant à la défense de leurs intérêts communs. Elles luttent contre l'arbitraire administratif et politique, contre les déplacements abusifs notamment. Elles demandent que le droit de nomination soit retiré au préfet, dont le rôle est éminemment politique, pour être confié au recteur d'académie, à qui elles reconnaissent une compétence personnelle. Dans l'Entre-Deux-Guerres les amicales se transforment en syndicats qui apportent un grand changement dans le domaine de l'enseignement primaire. Voici la vision politique formulée par Ange Felce, instituteur syndicaliste des Alpes-Maritimes :

« *Notre tâche reste lourde, plus délicate, seulement ; notre premier et difficile devoir : connaître notre devoir ; sans aucun doute : faire de la CGT la première force du pays et pour cela poursuivre l'éducation sociale des quatre millions de nouveaux adhérents. Qui peut faire mieux que nous ? Instruire d'abord, apprendre à lire, à connaître les pièges des mots, éveiller l'esprit critique, soutien de la démocratie et tout le reste dans le même temps. Pousser un peu, prudence oui, mais aujourd'hui c'est l'audace qui est prudence. Notre lente CGT et nos timides gouvernants* »<sup>13</sup>.

## 1-La place des instituteurs dans la vie politique

Selon une étude faite sur la place des enseignants dans la vie politique au début de l'Entre-Deux-Guerres, en 1924, 2,4 % des députés sont instituteurs et 7,3 % professeurs<sup>14</sup>. Pour les instituteurs, la représentation politique double lors du Front populaire 5,3 %. Quel a été le contexte politique amenant les instituteurs à s'engager dans la politique (ou à être élus) ? Le traumatisme de la Grande Guerre entraîne une radicalisation de certains enseignants du primaire. Ils s'engagent dans la lutte politique. Pour eux, les deux combats, syndical et politique sont intimement liés. La France se trouve dans l'Entre-Deux-Guerres avec des gouvernements conservateurs qui ont occupé le pouvoir à l'exception du Cartel des gauches en 1924-1926 et du Front populaire de 1936-1938. La majorité du corps enseignant s'oriente vers un militantisme de gauche, une gauche qui se veut républicaine et réformatrice. Mais une partie des plus âgés dans le corps de l'enseignement primaire reste fidèle au Parti radical, puisque celui-ci est attaché aux institutions de la III<sup>e</sup> République et à la forme parlementaire du Régime. Certains instituteurs choisissent le parti radical car celui-ci se définit par la laïcité, l'attachement à la propriété privée et au libéralisme économique tempéré par la volonté de protéger les « petits » contre les « gros ». En pleine crise économique, les radicaux mènent une politique d'austérité dans le sillage de la politique économique de déflation des modérés. Il s'agit de maintenir l'équilibre budgétaire qui conduit à une baisse du pouvoir d'achat des salariés, principalement des fonctionnaires dont font partie les instituteurs. C'est vers la Section française de l'Internationale ouvrière que les jeunes instituteurs se tournent, qui incarne à leurs yeux les espoirs et les promesses d'un monde meilleur car l'idéologie socialiste se caractérise par une conception optimiste de l'histoire de l'humanité marchant intellectuellement vers le progrès par une aspiration égalitaire. Pour les instituteurs, le

<sup>12</sup> Jacques et Mona Ouzouf, *La République des instituteurs*, Gallimard, Le Seuil, 1992, p. 233.

<sup>13</sup> *Bulletin mensuel des syndicats de l'Enseignement des Alpes-Maritimes*, janvier 1937, ADAM, PERA 1016.

<sup>14</sup> Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Paris, Presse de Sciences Po. - Dalloz, 2006, 5<sup>e</sup> éd., p. 467-476.



socialisme représente avant tout une morale qui inspire une société fraternelle et juste. Dans leur ensemble les instituteurs sont peu attirés par le Parti communiste français.

Ils réprouvent les actions violentes et sectaires que le parti prône jusqu'au début de 1930. Au sortir de la Première Guerre mondiale, les instituteurs communistes attendent une révolution mondiale qu'ils croient imminente. Au cours des années 1920, seuls quelques instituteurs sont tentés par l'aventure communiste. Ils sont impitoyablement censurés, réprimandés ou révoqués par l'administration. Mais à partir de 1934, le Parti communiste français met en avant la lutte contre le fascisme et se montre désormais soucieux de ne pas effrayer les classes moyennes. Ceci entraîne l'accroissement du nombre des instituteurs communistes, même si ce nombre demeure infime. Ils sont très attachés au modèle républicain en France. Le positionnement politique des instituteurs communistes est lié au succès électoral du parti communiste dans les Alpes-Maritimes à partir de 1934. Ce succès a été possible grâce à une volonté unitaire autant sur le plan politique que syndical. En 1936 à Nice, la Gauche est en bonne position, plus particulièrement le Parti communiste. Présent dans 16 cantons, il recueille 16,5 % des voix contre 4,9 % en 1932. Les progrès sont importants à Cagnes, Vence... Mais c'est surtout dans le deuxième canton de Nice (le Port, Riquier, Saint-Roch) qui attire l'attention. L'instituteur Virgile Barel le candidat du Parti communiste français, recueille 25 % des voix au premier tour et rassemble, au second, le total des voix de gauche. L'année décisive pour le parti communiste des Alpes-Maritimes reste 1936. Cette année-là, le Parti communiste fait une entrée remarquable dans la grande politique. L'instituteur Barel est élu député aux élections législatives. La très nette progression du Parti communiste dans tout le département est une évidence, *Le Cri des travailleurs* commente la victoire du PC : « *La population laborieuse de notre département vient de remporter une victoire éclatante. Faisant sien le mot d'ordre de Barel : la Côte d'Azur Crimée de la France, elle vient de signifier leur congé aux vautours de notre région. Lorsque notre belle Côte d'Azur aura ses quatre députés du Front populaire au Palais Bourbon, nos producteurs des fleurs, nos maraîchers, nos commerçants verront leurs affaires reprendre, nos ouvriers verront le chômage diminuer, et leur salaire augmenter car le tourisme reprendra. En avant pour que dimanche, la victoire soit complète* »<sup>15</sup>.

Dans les Alpes-Maritimes, les instituteurs se trouvent partout dans les organisations ouvrières ou simplement républicaines, ils sont militants et aussi responsables. Un article titré « L'action sociale de l'instituteur », paru dans le *Bulletin de l'enseignement des Alpes-Maritimes*, illustre le rôle joué par les instituteurs militants : Bellon préside la ligue de l'Enseignement ; A. Ferrero et Coste administrent le Cinéma éducateur ; René Ferrero, Meiffret se consacrent aux journaux prolétariens ; Laurent a rassemblé les antifascistes à Menton ; Comitti est le secrétaire du Front Populaire Corse, Spinelli du Comité de Nice ; Madeleine Faraut anime l'Union des femmes ; Martinetti exalte le RUP Portelatine, Meimy, Cumero, Cantegril font la propagande pour le parti socialiste ; Barel a conduit le parti communiste à la victoire électorale ; Mistral a la confiance des fonctionnaires ; Felce est secrétaire de l'Union départementale des Syndicats. Ange Felce souligne le rôle déterminant des maîtres :

« *Nous avons fait toutes les besognes : distribuer le tract, coller l'affiche, vendre la brochure rédiger l'article se heurter au fasciste matraqueur et parfois son allié provisoire le policier, donner son argent, sa santé et si parfois le Front Populaire a connu le succès électoral, c'est un peu grâce à nous* »<sup>16</sup>.

Comment expliquer les revendications des instituteurs communistes en faveur de l'éducation ?

<sup>15</sup> *Le Cri des travailleurs*, 1<sup>er</sup> mai 1936.

<sup>16</sup> Ange Felce, dans le *Bulletin mensuel des syndicats de l'Enseignement des Alpes-Maritimes*, 1937, ADAM, PERA 1016.

## 2- Les revendications des instituteurs

Les militants communistes jouent un rôle considérable dans l'éducation nationale. Leur slogan est « *Priorité à l'éducation. Au service de l'école, le combat ne finit jamais* ». Pour les communistes, le but est de supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est-à-dire contrer le capitalisme et de construire une société véritablement humaine qui accorde naturellement à l'éducation une place fondamentale. Dès février 1921, le premier bulletin du syndicat des membres de l'enseignement laïc des Alpes-Maritimes s'appelle *Notre Arme* et il prend pour devise « *les peuples libres seront les peuples instruits* ». Le combat des instituteurs communistes sur l'enseignement primaire est caractéristique des aspirations de l'immédiat Après-guerre visant à construire une internationale pacifiste et pédagogique. D'abord les instituteurs annoncent la lutte des classes pour l'émancipation des travailleurs. Pour abolir l'esprit de haine et de guerre, les enseignants communistes veulent la création d'une école rationnelle. Ils mènent campagne contre les manuels d'histoire jugés militaristes. Dans la revue du Syndicat national des instituteurs et des institutrices publics de France et des colonies (mars 1934), section département Alpes-Maritimes, nous trouvons les revendications formulés par les instituteurs communistes-syndicalistes. Ils veulent la défense des traitements, indemnités et retraites. Les locaux, les effectifs et les créations de poste figurent parmi les préoccupations des instituteurs communistes. Dans ce bulletin, ils présentent les résultats de leurs efforts revendicatifs face au conseil départemental. Du 1<sup>er</sup> octobre 1932 au 1<sup>er</sup> janvier 1933, 109 classes sont créées ou régularisées. En 1933, la campagne a continué aussi vive, aussi tenace et 70 autres classes ont été créées. « *Nous avons été récompensés de nos efforts. Cette besogne n'a l'air de rien, mais que d'efforts elle récompense* »<sup>17</sup>. La réforme des structures éducatives, et des méthodes pédagogiques reste le combat des instituteurs communistes face aux différents gouvernements et à l'Inspection académique. La méthode Freinet, que les instituteurs communistes appliquent souvent, n'est pas appréciée par l'Inspection d'académie qui l'interdit parfois. Barel définit sa méthode appliquée dans son école à Menton : « *J'avais supprimé les devoirs. J'infligeais très rarement des punitions, ce qui rendait la classe plus fatigante. Je pratiquais la méthode Freinet de l'imprimerie à l'école. Ma classe avait son périodique au format lilliputien, mais imprimé* »<sup>18</sup>.

Dans les Alpes-Maritimes, Barel est incontestablement un des pionniers de ce qu'on appelle la méthode Freinet : celle-ci fait appel à la subjectivité, à l'autonomie, à la créativité à l'intelligence spontanée de l'enfant plus qu'à son sens de l'obéissance ou à ses capacités cognitives. Elle sollicite en permanence sa participation active, privilégie l'apprentissage des savoir-faire sur celui des savoirs abstraits et réserve une place centrale aux activités concrètes ouvertes sur la vie, sur la nature. En fait Barel et Freinet, à cette époque, tous les deux membres actifs du syndicat Confédération générale du travail unitaire des Alpes-Maritimes se connaissent et s'apprécient. Ensemble, ils représentent un peu les deux versants d'une idéologie globale qui se dit détentrice de la modernité, le mariage du projet soviétique et de la révolution pédagogique. En janvier 1926, Freinet donne une conférence à l'école Forty de Menton sur le thème de la nouvelle école en Russie.

Ces agissements sont souvent réprimés par l'autorité préfectorale parce qu'elles révèlent des revendications internationalistes et révolutionnaires. Dans le domaine de l'enseignement, les communistes critiquent une école qui ne sert qu'à perpétuer la domination de la bourgeoisie, école de classe en somme. Les instituteurs syndicalistes combattent les

---

<sup>17</sup> *Syndicat national des instituteurs et des institutrices publics de France et des colonies, section départementale des Alpes-Maritimes*, ADAM, mars 1934.

<sup>18</sup> Virgile Barel, *Cinquante années de lutte*, op. cit., p. 51.

formes classiques d'enseignement considéré comme passif et académique. C'est pour cette raison que Barel et tant d'autres instituteurs syndicalistes appliquent dans leur classe la pédagogie de Freinet. Barel, dès 1921, concevait un véritable dispositif d'organisation de l'enseignement baptisé *scolarium*, du niveau de chaque école jusqu'au niveau national. Le *scolarium* est une assemblée composée d'instituteurs, de parents d'élèves, de délégués des syndicats locaux et de certaines professions qui met en application des directives nationales en les adaptant. Dans l'Entre-Deux-Guerres grâce aux revendications des syndicalistes enseignants, le maître d'école vit dans de meilleures conditions. Le changement est important. La situation s'est améliorée, avec deux mois de congé de maternité accordés aux institutrices, le maintien d'un salaire pour les enseignants atteints de maladies de longue durée comme la tuberculose ou les affections mentales. Grâce à la contestation syndicale et à l'action des instituteurs communistes, les pouvoirs publics consentent aussi de substantielles revalorisations de traitements des instituteurs. En 1939, la rémunération d'un maître d'école en milieu de carrière s'élève à 1 900 francs, ce qui équivaut à celle d'un receveur des PTT et d'un rédacteur de préfecture ou d'un contremaître. Le combat pour les innovations pédagogiques et le progrès de la vie matérielle des enseignants n'est pas sans danger : ces instituteurs courent des risques relatifs à leur carrière.

### III- Les formes de la surveillance

Les cabinets des ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique surveillent les enseignants soupçonnés d'engagement dans le communisme ou seulement dans le syndicalisme et de toutes activités susceptibles de troubler « *l'ordre public* ». Ainsi le préfet, l'Inspection académique, parfois les parents d'élèves, surveillent le maître d'école. Les déplacements, les réunions, l'enseignement de ces instituteurs syndicalistes et communistes sont mis sous surveillance.

#### 1-Mises en gardes par la hiérarchie

Les circulaires ministérielles donnent des consignes au préfet et à l'inspecteur d'académie en vue de mettre sous contrôle les enseignants syndicalistes, communistes, voire ceux qui sont seulement soupçonnés d'avoir effectué de tels choix. Une circulaire du ministre de l'Instruction publique à l'inspecteur d'académie à Nice relative à l'action publique des membres de l'enseignement, du 18 mai 1921 indique :

*« J'ai l'honneur d'attirer votre attention particulière sur certaines actions prétendument politiques nouées par des membres de l'Enseignement et au sujet desquelles le principe de la liberté d'opinion ne saurait être invoqué sans excès ni sophisme. L'État français républicain n'entend certes pas professer des doctrines qu'il imposerait aux maîtres chargés de l'instruction de la jeunesse, mais il est contraint de s'opposer à la propagation de celles qui tendent à sa propre destruction. Il ne peut, par exemple, assister indifférent à une propagande qui préconise le recours à la violence pour lui substituer un régime qui sous le nom de dictature du prolétariat, aboutit à la suppression du suffrage universel, de toute représentation nationale et par conséquent de la liberté... Je vous prie donc de prendre note que vous devez suivre désormais la ligne de conduite suivante : dès que l'un des maîtres placés sous vos ordres commettra, pour la première fois, un écart de conduite de langage dans le genre de celui sur lequel j'attire plus haut votre attention, vous vérifierez immédiatement les faits suivant les moyens dont vous disposez, vous m'adresserez un compte rendu sommaire, puis vous convoquerez l'intéressé sans délai, le verrez vous-même, lui demanderez des explications, et vous efforcerez de le ramener par la persuasion au souci des obligations telle que je vous les ai définies. Vous lui ferez part ensuite, des sanctions*

auxquelles il s'expose, s'il persiste dans son erreur vous me saisissez alors d'un rapport détaillé... »<sup>19</sup>.

Cette circulaire ministérielle annonce des menaces sévères contre les enseignants communistes. En vertu de ces instructions, les recteurs et inspecteurs d'académie sont invités à se mettre en rapport avec le préfet du département intéressé chaque fois qu'un membre de l'enseignement public se signalerait par quelque manifestation contraire à « *l'ordre public et aux instructions* » et se rendrait ainsi passible d'une sanction. Il leur est en même temps prescrit de faire connaître sans délai au ministre de l'Instruction publique le résultat de leur enquête, pour application d'une procédure dont les modalités d'exécution sont déterminées dans la même circulaire. En conséquence, chaque fois qu'un incident se produit (manifestation oratoire, publication d'article...), des renseignements sont demandés et deux enquêtes relativement indépendantes sont faites par les deux cabinets (du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Instruction publique). Après une rapide et complète enquête, tous les renseignements relatifs à l'instituteur incriminé sont rassemblés. Et un rapport de chaque cabinet doit être rédigé. Voici l'exemple d'un rapport du préfet adressé à l'inspecteur d'académie sur l'attitude d'un instituteur communiste :

« *J'ai eu l'honneur de vous signaler récemment le 30 mai l'attitude de M. Giauffret, instituteur à Rigaud, favorisé par sa femme, institutrice dans cette commune, et sa propagande antimilitariste et communiste à l'occasion de l'élection cantonale [...] Conformément aux instructions de M. le ministre de l'Instruction publique qui vous ont été adressées en même temps que moi-même, de semblables manifestations ne sauraient être tolérées de la part d'un fonctionnaire, il importe d'en prévenir le retour en lui appliquant les sanctions qui vous paraîtront utiles* »<sup>20</sup>.

Barel dénonce ces mesures sévères dans un journal. Il conclut son article en ces termes :

« *Citoyen d'une République, l'instituteur a, comme tout citoyen, le droit de contrôler les mandataires de la nation : il a donc le droit de critiquer et le droit d'exposer des théories qui lui paraissent les plus conformes à l'intérêt général. Le ministre de l'Instruction publique conteste ce droit aux instituteurs socialistes. C'est là un acte d'arbitraire que nous dénonçons énergiquement, certains que nous sommes d'être dans la vraie tradition républicaine de liberté et d'égalité* »<sup>21</sup>. Barel a noté dans ses mémoires *Cinquante années de lutte* que l'influence de cette circulaire a conduit l'inspecteur d'académie à convoquer les « *maîtres mal pensants* ». Parmi eux, Joseph Pascal qui occupa un peu plus tard le poste de secrétaire des Vétérans communistes des Alpes-Maritimes. Il leur est demandé : « *Adhérez-vous à la III<sup>e</sup> Internationale ?* ». Pascal reçoit ensuite avec ses collègues Spinelli et Giauffret l'avertissement prévu par la circulaire Bérard. Barel comparait devant le conseil départemental de l'Enseignement primaire, aux fins de sanctions. Cette attaque contre la liberté d'opinion soulève un véritable tollé et toutes les organisations et tous les partis démocratiques mènent alors une longue et ardente campagne de protestation.

C'est ainsi qu'après avoir reçu les consignes à suivre sur la surveillance des enseignants soupçonnés d'appartenir à une idéologie marxiste, le préfet prend la responsabilité de distribuer la note directive à l'inspecteur d'académie et aux commissariats de police du département. Ces derniers doivent surveiller étroitement le moindre geste politique de l'instituteur. Le déplacement de l'instituteur pour aller dans un lieu autre que celui où il exerce son métier est relevé. Le préfet envoie une lettre au ministre de l'Intérieur pour savoir si ce type de déplacement est autorisé :

<sup>19</sup> Circulaire ministre de l'Instruction publique relative à l'action politique des membres de l'enseignement du 18 mai 1921, dossier « plaintes, enquêtes, correspondances du cabinet du préfet » ADAM, 1 T 8.

<sup>20</sup> Lettre du préfet des Alpes-Maritimes à l'inspecteur d'académie du 24 juin 1922, ADAM, 1 T 8.

<sup>21</sup> *Cinquante années de lutttes, op .cit., p. 57.*

« Mon attention est appelée sur des déplacements fréquents d'instituteurs qui quittent leur résidence pour aller assister soit au chef-lieu du département soit dans d'autres communes à des réunions ou manifestations politiques. M. l'inspecteur d'académie auquel j'ai fait part de ces déplacements m'a fait remarquer que le service de leurs écoles était régulièrement assuré par ces instituteurs et aucun manquement n'avait été relevé. Il ajoute qu'il ne connaît ni règlement, ni instruction qui obligent l'instituteur à demander une autorisation d'absence lorsqu'il quitte le lieu de sa résidence, en dehors de ses heures de classe »<sup>22</sup>.

Et voici la réponse de ministre de l'Instruction publique au préfet des Alpes-Maritimes.

« Ainsi que vous l'a déjà remarqué l'inspecteur d'académie, il n'existe aucune disposition réglementaire qui oblige l'instituteur à demander une autorisation d'absence lorsqu'il quitte le lieu de sa résidence en dehors de ses heures de classe. Il me paraît impossible dans ces conditions d'interdire aux maîtres de se déplacer comme bon leur semble après qu'ils ont régulièrement assuré le service de leur école »<sup>23</sup>.

En fait, le droit syndical dans la fonction publique est très mal toléré et inquiète les autorités. En 1929, l'Internationale communiste, désormais entièrement contrôlée par Staline, impose aux partis affiliés une vision catastrophique du monde : la guerre est imminente et l'URSS s'apprête à subir l'assaut des pays capitalistes. Il impose donc de mobiliser les masses pour défendre « la patrie du socialisme ». Le congrès du parti français, tenu à Saint-Denis, adopte le cours ultra-révolutionnaire théorisé à Moscou : consigne est donnée à tous de préparer activement les manifestations de la journée de lutte pour la paix et pour défendre l'URSS. Le commissaire spécial de Nice établit un rapport sur un meeting de protestation, organisé par la Confédération générale du travail unitaire (CGTU), en collaboration avec les groupes syndicalistes, tenu à Nice le 28 mai 1922. Ce meeting d'après le rapport du commissaire a pu réunir 500 personnes, parmi lesquelles se trouvait l'instituteur Spinelli, trésorier du syndicat dissous de l'enseignement. Et les discours prononcés par les orateurs témoignent de l'affiliation de ces militants aux directives de Moscou : « L'orateur dénonce une offensive contre la Russie soviétique. Offensive dirigée par la France issue de 1789 afin de s'emparer de ses richesses et d'étouffer le prolétariat russe pour que les travailleurs de France, d'Allemagne et d'autres pays ne soient pas tentés de suivre l'exemple de leurs frères de Russie »<sup>24</sup>. Un congrès ouvrier et paysan contre la Guerre au Maroc se tient à Marseille durant l'été 1925, auquel participent des militants des Alpes-Maritimes dont Virgile Barel qui y est blessé par un policier. Il est même menacé de sanction par le ministre de l'Instruction publique de l'époque. Laurent Spinelli exprime quelques réflexions sur la nécessité de réunir tous les syndicats de l'enseignement pour combattre le fascisme :

« Les instituteurs unitaires, dont je fus durant des années le secrétaire, firent des efforts persévérants pour réunir, dans les Alpes-Maritimes, les divers groupes de l'Enseignement. Le temps a fini par couronner les longs et patients efforts de tous, unitaires et confédérés. Aujourd'hui, l'unité est chose faite. Seules quelques modalités restent à régler. Le syndicat de l'Enseignement laïque la salue avec joie avec espérance. Tous ses militants sont prêts à apporter au sein du syndicat unifié leur dévouement et leur expérience. De grandes tâches nous attendent. Les décrets-lois ne sont pas abolis. On parle même de les renforcer. La menace fasciste se fait de plus en plus précise. La guerre gronde déjà dans le

---

<sup>22</sup> Lettre du préfet des Alpes-Maritimes au ministre de l'Instruction publique, du 15 juin 1923, dossier plaintes et enquêtes sur les instituteurs communistes : correspondance du cabinet du préfet. ADAM 1 T 8.

<sup>23</sup> Lettre du ministre de l'Instruction publique au préfet des Alpes-Maritimes, du 14 juillet 1923, dossier plaintes et enquêtes sur les instituteurs communistes : correspondance du cabinet du préfet. ADAM 1 T 8.

<sup>24</sup> Rapport du commissaire spécial de Nice au préfet des Alpes-Maritimes, du 29 mai 1922. Dossier, plaintes, enquêtes, correspondance du cabinet du préfet, ADAM, 1 T 8.

lointain. *L'école laïque subit la double attaque des pouvoirs constitués et de l'Église. Nous n'aurons pas de trop de nos efforts conjugués pour résister* »<sup>25</sup>.

Les communistes qui obéissent aux directives de la III<sup>e</sup> Internationale organisent des manifestations dans les villes du département contre la montée du fascisme en France. Les militants communistes, et parmi eux des enseignants, se groupent en cellules dans les villes, villages et hameaux, propagent leur idéologie communiste. De ce fait, les préfets sont appelés à prendre toutes les mesures destinées à contrôler les manifestations, voire à les interdire. L'étude montre que c'est plus particulièrement les enseignants communistes qui sont surveillés. Nombre d'entre eux sont inscrits dans le carnet B. Virgile Barel en particulier est constamment surveillé, des campagnes lancées à son encontre. C'est un militant déjà connu. Le 14 août 1920, il présente à Bordeaux le rapport constitutif de « *l'Internationale de l'enseignement* ». À Menton, ville où il est en poste, une revue hebdomadaire est créée en octobre 1927, *Le Progrès de Menton*, pour contrer les idées communistes propagées par Barel dans la ville. Un rapport du commissariat de police<sup>26</sup> de Menton adressé au préfet des Alpes-Maritimes clarifie le but de cet hebdomadaire. *Le Progrès de Menton* mène une vive campagne contre l'instituteur communiste Barel, à qui il reproche de ne pas appliquer le programme pédagogique. Il se propose également de demander à Barel quelques explications au sujet de sommes d'argent qu'il aurait touchées du Casino municipal de Menton, de même qu'au sujet des subsides qu'il reçoit de Moscou. À Barel est prêtée toujours une grosse fortune personnelle et des rumeurs malveillantes d'origine policière courent sur son patrimoine immobilier, sur l'argent qu'il reçoit de Moscou :

« *Et pourtant ses conditions d'existence sont celle d'un petit fonctionnaire de l'époque* »<sup>27</sup>. Cet organe révèle que Barel dispose de caractères d'imprimerie, avec lesquels il se plaît à faire composer par ses élèves des articles communistes destinés à *La Provence*. Des mesures préfectorales et académiques sont prises afin d'empêcher les enseignants de constituer leur syndicat et de leur interdire la liberté d'expression.

La surveillance des enseignants primaires ne reste pas sans conséquences. Les instituteurs qui se sont engagés dans la politique pour défendre la cause communiste et obtenir des améliorations de leurs conditions de travail sont parfois sévèrement sanctionnés. Certains, seulement soupçonnés, risquent leur carrière.

## 2-Les sanctions imposées

L'étude de rapports montre d'abord la vigueur de la surveillance. Après la police, l'inspecteur de l'Instruction publique se livre à une véritable enquête qui l'amène à parcourir le hameau à la recherche de témoins et à interroger l'adjoint au maire ainsi que les parents d'élèves. Les sanctions encourues sont diverses : avertissement, menace, refus de mutation, blâmes, sanction pénale, retraite anticipée. L'étude des rapports nous montre que la hiérarchie académique est pourtant moins engagée dans la surveillance que les autorités préfectorales et les élus. Ces derniers demandent à l'inspecteur d'académie qu'une sévère sanction soit prise à l'égard de l'instituteur communiste : ce rapport de police relatif à l'instituteur Daumas de Menton témoigne de la sévérité des autorités préfectorales à l'égard des instituteurs soupçonnés d'être des communistes. « *Monsieur Daumas, écrit le commissaire spécial de Menton, réside à Menton depuis l'année 1927. Il était précédemment à Breil, en la même qualité. Bien que ne manifestant pour ainsi dire jamais, M. Daumas a la réputation d'être*

<sup>25</sup> *Bulletin mensuel de l'Enseignement des Alpes-Maritimes*, octobre 1935, ADAM.

<sup>26</sup> Plaintes enquêtes et correspondance du cabinet du préfet « *Rapport du commissariat de police de Menton* », 1927, ADAM, 1 T 8.

<sup>27</sup> *Virgile Barel 1889-1979, Le maître d'école du communisme niçois, la Crimée française ou l'utopie soviétique sur la Côte d'Azur*, thèse de doctorat, octobre 1994, facultés des lettres, Nice, p. 140.

entièrement acquis aux idées communistes. Il aurait même réussi à faire des adeptes parmi ses collègues de l'enseignement et c'est à ce titre, qui le classait comme fonctionnaire particulièrement dangereux, que je l'avais proposé pour l'inscription au carnet B. des Alpes-Maritimes »<sup>28</sup>. Certains instituteurs à la suite de menaces et appels à l'ordre par la hiérarchie académique n'osent pas manifester leur appartenance à l'idéologie communiste. Le commissaire spécial de Menton indique dans ce même rapport que l'inspecteur primaire des Alpes-Maritimes est venu à Menton dans le but d'y enquêter sur l'attitude politique de l'instituteur Daumas. Ce fonctionnaire déclare qu'il est communiste mais, depuis lors, comprenant que cette position peut nuire à son avancement et ses ambitions « *il a fait prudemment machine en arrière* »<sup>29</sup>. D'autres exercent leur fonction de maître d'école sans avoir caché leur appartenance au communisme. C'est le cas de Giauffret, instituteur à la Bocca. Il est accusé par le préfet des Alpes-Maritimes pour sa propagande antimilitariste et communiste dans cette commune à l'occasion de l'élection cantonale. Un article écrit par Giauffret du 18 juin 1922 paru dans *Le Petit Niçois* titré « le droit d'opinion de l'instituteur » est envoyé à l'inspecteur d'académie par le préfet à titre de renseignement. Dans cet article, Giauffret proteste et assure que le droit d'opinion des fonctionnaires et particulièrement celui des instituteurs est menacé. Après cet article, Giauffret est convoqué par l'inspecteur d'académie. Virgile Barel, instituteur à Menton, qui n'a pas respecté les avertissements donnés par l'inspecteur d'académie est déféré aux fins de censure. Le conseil départemental donne un avis favorable à la censure par 7 voix contre 6 et une abstention. Virgile Barel et Spinelli sont maintenus d'office à Menton alors que les deux demandent vainement depuis des années un poste à Nice. Barel a fait 21 ans et 11 mois de service au 1<sup>er</sup> janvier 1930. Spinelli a fait 18 ans et 4 mois de service au 1<sup>er</sup> janvier 1930. Il est nommé à Menton depuis octobre 1919. Aucune plainte d'ordre professionnel n'est formulée contre eux par leur chef hiérarchique : « *Instituteur à Menton, je demande depuis plusieurs années mon changement pour Nice. Je ne l'ai jamais obtenu parce que je fais de la politique militante* »<sup>30</sup>. Le maintien d'office de Barel et Spinelli à Menton devient une affaire qui suscite des réactions. Un courrier de l'inspecteur d'académie au préfet des Alpes-Maritimes du 29 juillet 1930 évoque une réunion du comité consultatif au sujet de Barel et Spinelli pour une mutation à Nice. L'inspecteur d'académie demande au comité consultatif de lui faire connaître son avis. Le résultat de ce comité consultatif est favorable aux deux instituteurs pour leur mutation à Nice. Barel recueille 3 avis favorables et 4 abstentions. Spinelli obtient 6 avis favorables et 1 abstention. L'inspecteur d'académie donne en balance les deux cas :

« *La valeur professionnelle de M. Barel, écrit l'inspecteur d'académie, est seulement suffisante. Aucune plainte sérieuse et récente ne m'a été adressée contre lui pour des faits scolaires... Mais ce que je sais de la situation morale de l'école où il exerce m'interdit absolument de garantir qu'une école de Nice n'aurait, en aucun cas, à souffrir de la nomination de ce maître* »<sup>31</sup>. Il ajoute à propos de Spinelli :

« *La valeur professionnelle est assez bonne. La situation morale de son école ne me paraît pas sérieusement compromise. Toutefois je ne puis affirmer qu'une école de Nice n'aurait, en aucun cas, à souffrir de la nomination de M. Spinelli* »<sup>32</sup>. Malgré le vote du comité consultatif favorable aux mutations de ces instituteurs à Nice, le préfet se montre sceptique sur la mutation de ces deux instituteurs. Et pourtant cette affaire a suscité la réaction

<sup>28</sup> Rapport du commissaire spécial de Menton au préfet des Alpes-Maritimes du 22 décembre 1936. Dossier plainte et enquêtes sur les instituteurs communistes. Correspondance du cabinet du préfet. ADAM, 1 T 8.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

<sup>30</sup> *Notre Arme*. Cela s'appelle la justice sous le règne du Bloc des gauches, n° 28, décembre 1924.

<sup>31</sup> Lettre de l'inspecteur d'académie au préfet des Alpes-Maritimes, du 29 juillet, 1930. Dossier plaintes et enquêtes sur les instituteurs communistes, ADAM, 1 T 8.

<sup>32</sup> *Ibidem*.

des instituteurs conseillers départementaux qui ont plaidé vainement pour la mutation de ces deux fonctionnaires à Nice. La réponse du préfet à l'inspecteur d'académie est catégoriquement opposée. « *Il est vrai que Barel se déplace aisément et qu'on le voit à Nice à toutes les réunions et à toutes les manifestations communistes dont il est la plupart du temps l'organisateur. Mais combien son action s'aggraverait-elle s'il était sur place. Pour la tranquillité, pour le bon renom de l'école, je suis nettement opposé* »<sup>33</sup>. Le ministre de l'Intérieur ne cache pas son refus dans son courrier du mois d'août 1930 au préfet des Alpes-Maritimes. Ses propos expriment son opposition à la nomination à ces deux instituteurs. « *Il résulte que les maîtres en cause doivent être considérés comme les dirigeants les plus actifs et les plus dangereux du parti communiste* ». Les motivations de Barel dans cette affaire sont à l'évidence moins d'ordre pédagogique et professionnel que politique. Barel demeure l'un des dirigeants communistes et son activité politique n'a cessé de se donner libre cours. Depuis des années, il est le chef d'orchestre dans les réunions et les manifestations de son parti. Sa nomination à Nice lui permettrait d'étendre encore davantage son champ d'action. Malgré le soutien du syndicat laïque des instituteurs, il se heurte au refus catégorique de toute instance académique et préfectorale. Pour l'administration la présence de ce chef d'orchestre de la Révolution à Nice serait la pire de toutes les solutions. Lors du Front Populaire, l'identité communiste enseignante est donc en place.

L'idéologie scolaire des instituteurs communistes est marquée par la valorisation du modèle soviétique et la dialectique du refus de l'école bourgeoise et du large rassemblement de tous les laïques. La méthode pédagogique de Célestin Freinet développe des méthodes actives en se fondant initialement autour de l'imprimerie et de la correspondance scolaire. Il est vrai que ces théories éducatives sont globales et conduisent à une conception de totale libération de l'individu par l'école. Ses méthodes séduisent d'abord certains enseignants communistes puis provoqueront des débats passionnés. La méthode Freinet trace incontestablement un sillon important dans l'éducation nationale en constituant l'un des courants des méthodes qui contribueront à un renouvellement pédagogique profond. Ainsi les instituteurs de gauche, surtout les communistes, considèrent-ils comme complémentaires les deux combats qu'ils mènent, l'un pour la révolution sociale émancipatrice, l'autre pour une pratique pédagogique nouvelle permettant l'épanouissement des enfants. L'exaltation du modèle soviétique et le refus de l'école traditionnelle, dite bourgeoise, vont de pair. Mais avec le recul, ce double objectif apparaît contradictoire car, si les méthodes d'enseignement mises au point par Freinet favorisent bien l'acquisition d'une réelle autonomie par les élèves, le système stalinien qui triomphe en URSS écrase l'individu sous le joug totalitaire. En tout cas, les autorités françaises n'entendent pas autoriser les instituteurs à développer librement la propagande rouge. Il faut cependant observer que la répression entrave certes la liberté d'expression et ralentit le déroulement des carrières, mais que le régime démocratique français reste débonnaire, comparé à la tyrannie stalinienne.

L'analyse des comportements permet de brosser le portrait collectif de ce petit groupe d'instituteurs progressistes. Il s'agit d'un milieu essentiellement masculin, jeune, majoritairement natif des Alpes-Maritimes, exerçant à la campagne ou dans des agglomérations moyennes. Très marqué par la Grande Guerre, les maîtres sont pacifistes. Constituant une microsociété d'intellectuels, conscients de leur rôle de formateurs, ils ne semblent jamais assaillis par le doute. Idéalistes, ils se font les agents d'une sorte de messianisme rouge qui doit remodeler le monde. Pleins d'allant et sûrs de la justesse de leur combat, ils sont prêts à défendre vaillamment leurs idées dans les Alpes-Maritimes, département politiquement modéré, à courir des risques et à affronter la répression des

---

<sup>33</sup> Lettre du préfet à l'inspecteur d'académie du 5 août 1930. Dossier du personnel académique. Enquêtes, plaintes et correspondance du cabinet du préfet, ADAM.



autorités politiques. Ce courage n'excuse pas leur vision abstraite, rigide et manichéenne du monde, mais leur soif de justice et leur espérance en un avenir meilleur peut conduire à les juger avec indulgence.